

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LA PLACE DES CEVENNES « FETES DES VOISINS » - JEUDI 6 JUILLET 2023 Arrêté n°2023/185		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande de Madame Michèle PLANTEGENEST de l'Association Les Volcans D'Auvergne reçu le 5 juillet 2023 par mail pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le jeudi 6 juillet 2023 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le jeudi 6 juillet 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Les habitants de la Place des Cévennes sont autorisés à occuper la Place des Cévennes pour l'organisation de la fête des voisins le jeudi 6 juillet 2023 de 19h00 à 23h00.

Article 2 Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

Article 3 Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Madame Michèle PLANTEGENEST.

Fait à Ifs, le 5 juillet 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE